



Inscription sur les listes électorales

À qui s'adresser ?

Mairie du domicile

Pièces justificatives :

- Carte nationale d'identité ou livret de famille
- Justificatif de domicile (quittance loyer ou EDF)
- Ancienne carte d'électeur

Attention, s'inscrire avant le 31 décembre pour voter à partir du 1er mars de l'année suivante.

Liens utiles

[Plus d'infos sur le site Service public](#)